



VILLE DE
LA ROQUE
D'ANTHÉRON

République Française

CONSEIL MUNICIPAL **DECISION DU MAIRE**

53/23 – DEMANDE D'AIDE FINANCIERE AU CONSEIL DEPARTEMENTAL DES BOUCHES-DU-RHONE DANS LE CADRE DU DISPOSITIF « TRAVAUX DE SECURITE ROUTIERE » POUR L'ACQUISITION ET INSTALLATION DE DEUX RADARS PEDAGOGIQUES

La Maire de La Roque d'Anthéron,

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L.2122-22
- Vu la délibération n°28/20 donnant délégation au Maire, notamment concernant le dépôt des demandes de subvention,

La commune de La Roque d'Anthéron dispose aujourd'hui de quatre radars pédagogiques acquis grâce aux titres de répartition du produit des amendes de police récoltées par l'Etat.

L'acquisition de deux radars pédagogiques supplémentaires permettrait, en comptabilisant les quatre déjà implantés, d'équiper toutes les entrées de la commune.

La vitesse des véhicules en entrées de villes s'avère toujours relativement élevée, notamment sur les voies où la circulation est dense. Alors que le centre-village est limité à 30 km/h, nombre d'automobilistes ont une allure à 40km/h et plus. Cela génère des risques pour piétons et cyclistes, la vertu première de la zone 30 étant de partager la voie par l'ensemble des usagers de celle-ci.

L'intégration de radars pédagogiques, en luttant contre ces automobilistes à allure forcée, fera regagner à l'ensemble des usagers leur place sur la route.

L'implantation de deux radars pédagogiques, l'un sur l'avenue de Silvacane (Route départementale avec autorisation de la Direction des Routes – SGR), le second sur l'avenue de La Durance (Voie communale), aurait pour objectif de sensibiliser les conducteurs à l'approche des zones limitées à 30 km/h, et permettrait également d'obtenir des statistiques (nombre de passages de véhicules, vitesses pratiquées...).

Dans le cadre de la transition écologique, le choix s'est porté sur l'implantation de radars avec une alimentation solaire (aucuns travaux de raccordement électrique).

Considérant que le plan de financement envisagé est le suivant :

Financeurs	Taux	Montants HT
Conseil Départemental	80 %	4 800,00 €
Autofinancement commune	20 %	1 200,00 €
TOTAL		6 000, 00 €

Approuve la réalisation de l'opération relative à l'implantation de deux radars pédagogiques

Approuve le plan de financement prévisionnel de ladite opération,

Sollicite une subvention du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône au titre du dispositif « Travaux de sécurité routière »

Dit que les crédits nécessaires à ces dépenses sont inscrits au budget 2023

Fait à La Roque d'Anthéron, le 12 juin 2023

Le Maire



Jean-Pierre SERRUS

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture le **15 JUIN 2023**
 et de la publication sur le site de la commune ou notification le **15 JUIN 2023**

Département des Bouches du Rhône
 Hôtel de Ville ~ 13640 LA ROQUE D'ANTHERON

Arrondissement d'AIX EN PROVENCE
 ☎ 04 42 95 70 70 Fax 04 42 50 53 10
REÇU EN PRÉFECTURE
 le 16/06/2023
 Application agréée E-legalite.com